

# Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 Août 2021

## **\*\*\* CHIENS EN LIBERTÉ \*\*\***

**Prenez note que la Municipalité a une entente avec la SPCA pour le contrôle des animaux. Si un chien en liberté se trouve sur votre terrain, prenez les mesures nécessaires afin de maintenir l'animal sur votre propriété jusqu'à l'arrivée de la SPCA. Communiquez auprès de la SPCA au 819-301-7555 pour tout signalement. Tous les propriétaires de chiens se doivent de garder ceux-ci dans les limites de leur terrain.**

## **EMPLOYÉ MUNICIPAL RECHERCHÉ**

La municipalité recherche activement un employé municipal pour effectuer diverses tâches telles que pavage de nid de poule, signalisation ou autres travaux de voirie, réparations diverses et/ou autres tâches reliées au monde municipal. Temps partiel et/ou occasionnel. Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur candidature par la poste au #451, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang, Mancebourg (Québec) J0Z 2T0 ou par courriel au [mancebourg@mrcao.qc.ca](mailto:mancebourg@mrcao.qc.ca)

### Présence du public aux séances du conseil

À moins de changement des mesures sanitaires en vigueur, la présence du public est dorénavant permise lors des séances du conseil, selon un nombre limité de personnes (masques et distanciation obligatoire). La prochaine séance se déroulera mardi le 7 septembre prochain, à la salle municipale.

# La vie dans le sol, essentielle à l'infiltration de l'eau

**OBVAJ**

Organisme de Bassin Versant  
Abitibi-Témiscamingue

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez

contacter l'OBVAJ :

Tél. : 819-824-4049

Courriel : [informations@obvaj.org](mailto:informations@obvaj.org)

Site internet : [www.obvaj.org](http://www.obvaj.org)

Facebook: <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

**L**e sol est bien plus que ce que l'on croit. Il est rempli de vie, d'eau et d'air dans une interaction complexe et fragile. D'abord, il est important de mentionner que ce sont les plantes qui sont les maîtres d'orchestre dans le sol. Elles gèrent l'activité dans la terre selon leurs besoins en nutriments et en eau.

## Les plantes, les chefs d'orchestre du sol

En effet, les végétaux sécrètent des sucres et des protéines (exsudats) par leurs racines et certains microorganismes en raffolent ! Les plantes peuvent même modifier les exsudats qu'elles libèrent dans le sol afin d'attirer un type d'organismes en particulier.

## Les microorganismes

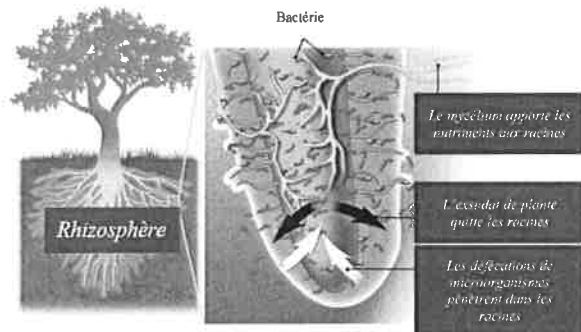
Quels sont ces microorganismes au juste ? Il est question ici de champignons et de bactéries bénéfiques. En fait, les champignons que l'on voit à la surface du sol ne sont que la pointe de l'iceberg. Il y a tout un réseau de filaments interconnectés que l'on pourrait comparer aux racines des plantes et qui se nomme mycélium. Et puis, tout comme le système digestif humain, le sol est peuplé de bactéries bénéfiques et d'autres nuisibles. Un sol en santé se chargera de garder les bactéries nuisibles à un niveau minimum notamment grâce à la chaîne alimentaire. C'est-à-dire que les bactéries ainsi que le mycélium du sol sont consommés par d'autres microorganismes (nématodes, arthropodes et protozoaires).

À leur tour, ces derniers attireront et seront ingérés par des microorganismes de plus gros calibre. Fait intéressant, les défécations de ces organismes microscopiques contiennent tous les nutriments dont les plantes ont besoin. Et le plus beau dans tout cela, c'est que ces interactions se produisent près du système racinaire (rhizosphère) des plantes et que celui-ci se maintient en équilibre naturellement.

## Les sols compactés

Cependant, il est plus ardu pour les microorganismes de faire leur travail dans un sol compacté. Il détruit, par exemple, les petits espaces d'air essentiels à la prolifération des bonnes bactéries tout en favorisant la

croissance de celles qui sont nuisibles. Il démolit également les tunnels employés par les microorganismes pour se déplacer. Sans oublier que ces tunnels multidirectionnels sont nécessaires à une infiltration uniforme et en profondeur de l'eau de pluie dans le sol. D'ailleurs, cette eau est cruciale puisqu'elle permet d'approvisionner les eaux souterraines d'où provient l'eau des puits. Les sols compactés affectent également le mycélium qui y est présent. En fait, ce dernier achemine de l'eau et certains nutriments aux plantes plus efficacement que la plante ne peut le faire elle-même. Ceci est dû notamment à la petite taille de ses filaments qui peuvent passer dans de minuscules interstices. De plus, ces filaments ont la capacité de se rendre plus loin, et ce, plus rapidement que les racines des plantes. Pourtant, un sol compacté ralentit l'expansion du mycélium.



Source : Biklé, A. et Montgomery 2016

## L'impact des fertilisants chimiques

Pour continuer, les fertilisants chimiques tuent les microorganismes et le mycélium présents dans le sol. C'est-à-dire que la plante qui en bénéficie n'a plus besoin d'appâter les microorganismes dans le sol pour combler ses besoins en nutriments. Elle cessera donc de sécréter certains exsudats, soient ceux qui attirent les organismes dont elle n'a plus besoin.

Ces derniers s'ajusteront et le végétal sera alors dépendant des apports en fertilisants. Une fois que la chaîne alimentaire du sous-sol est rompue, la qualité de la terre diminue laissant place aux indésirables (pathogènes et mauvaises herbes). Ceux-ci tolèrent des conditions de moins bonne qualité (compaction, peu d'oxygène, accumulation d'eau).



## **MISE EN GARDE –Fraude téléphonique du PAIEMENT URGENT**

La Sûreté du Québec tient à vous mettre en garde contre les appels téléphoniques où un soi-disant policier, enquêteur, agent de la paix ou représentant gouvernemental (du revenu, de l'immigration), vous informe qu'en raison d'impôts ou d'amendes impayés, un mandat d'arrestation a été émis contre vous. D'autres menaces, telles qu'une poursuite ou la déportation, peuvent également être mentionnées afin de vous effrayer et d'exiger un paiement urgent et immédiat. Votre interlocuteur (pouvant s'exprimer en anglais ou en français) pourrait vous demander, par exemples :

- de lui transférer une somme d'argent (par virement, par chèque, etc);
- de localiser un guichet de cryptomonnaie (p. ex. Instacoin) afin de procéder à l'achat d'une monnaie virtuelle en vue d'un transfert vers un compte donné;
- d'acheter des cartes prépayées (p. ex. Google Play) et lui communiquer les codes d'activation au verso de la carte.

Le fraudeur tentera de maintenir sur vous une pression constante, allant même jusqu'à vous accompagner au téléphone tout au long de votre démarche de paiement.

Votre appel pourrait également provenir d'un prétendu « agent aux fraudes » enquêtant sur une tentative de fraude sur votre carte de crédit. L'appel peut débuter par une demande de confirmation de votre identité et de vos informations bancaires. Dans certains cas, le fraudeur vous demandera d'effectuer un virement dans un compte précis pour « protéger votre argent ».

## **COMMENT SE PROTÉGER D'UNE FRAUDE TÉLÉPHONIQUE**

**RACCROCHEZ.** Ne cédez pas à la pression ou à la panique. Ces appels (automatisés ou non) sont frauduleux. Les policiers (ou représentants gouvernementaux) ne communiquent pas avec les citoyens dans l'objectif de leur soutirer des renseignements financiers ou de l'argent (p. ex. accepter des paiements par cartes prépayées ou par monnaie virtuelle en guise de remboursement).

**UN DOUTE?** Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande ou de la menace qui vous est adressée. Ne supposez jamais que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs ont recours à des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes.

## **POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE**

- ❖ Service de police local ou Sûreté du Québec : 310-4141 ou \*4141 (cellulaire)
- ❖ Communiquez avec le Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501



## **MISE EN GARDE – Vols de colis**

Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises lors d'achats par internet et d'éviter les vols de colis, nous vous invitons à prendre en note les conseils suivants :

- Consultez les options offertes par le service de livraison. Privilégiez la collecte du colis à l'un des points de dépôts offerts dans votre localité ou à l'un des comptoirs de détail sécurisés.
- Surveillez attentivement la progression du cheminement de la livraison de vos colis (au moyen du système de repérage électronique qui vous est offert), afin d'être présent au moment de la livraison.
- En cas d'absence, demander à une personne de confiance de ramasser le colis pour vous. Au besoin, modifiez l'adresse de livraison pour le domicile d'une personne de confiance qui sera disponible au moment de la livraison.
- Aménagez un endroit sécurisé (par exemple un coffre muni d'un cadenas) près de l'entrée de votre domicile pour le dépôt de vos colis. Prévoir des instructions au livreur de le verrouiller.
- Si possible, faites installer une caméra de surveillance visible de l'entrée et fonctionnelle.

### **POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN VOL**

Communiquez avec votre Service de police local ou la Sûreté du Québec au 310-4141 ou \*4141 (cellulaire).

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 3 AOÛT 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.**

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire (arrivée 18h18)

Conseiller siège #1 : Poste vacant  
Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2  
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4  
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5  
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Sont absents: Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3  
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021
4. Trésorerie
  - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
  - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
  - 4.3 Comptes
5. Correspondance
6. Règlements  
Aucun
7. Avis de motion  
Aucun
8. Rapport des comités  
Aucun
9. Voirie municipale
  - 9.1 Déneigement saison 2021-2022
  - 9.2 Travaux voirie – rechargement 2021
  - 9.3 Autres points...
10. Affaires nouvelles
  - 10.1 Dépôt de projet dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants
  - 10.2 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
  - 10.3 Autorisation pour l'achat de pneus
  - 10.3 Autres points...
11. Période de questions
12. Clôture de la séance
13. Levée d'assemblée

---

**21-08-159 1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 18h18.

**21-08-160 2. ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**21-08-161 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

Adoptée

**4 TRÉSORERIE**

**21-08-162 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière adjointe, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

**21-08-163 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES**

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Monsieur Gislain Gagné, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-242-10-000	242 \$ (cr)	01-262-10-000	30 \$ (cr)
02-130-00-414-00	205 \$ (dt)	02-320-00-521-60	10 285 \$ (dt)
02-320-00-635-00	2 483 \$ (dt)	02-701-90-970-04	300 \$ (dt)
03-510-00-000-10	13 001 \$ (cr)		

Adoptée

**21-08-164 4.3 COMPTES**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 39 648.29 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

## **21-08-165 5 CORRESPONDANCE**

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 juillet dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

### **6 RÈGLEMENTS**

Aucun point

### **7 AVIS DE MOTION**

Aucun point

### **8 RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun point

## **9 VOIRIE MUNICIPALE**

### **21-08-166 9.1 OCTROI DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT SAISON 2021-2022**

Considérant qu'une seule soumission est obtenue dans le cadre de l'appel d'offre par invitation lancé par la Municipalité pour « DÉNEIGEMENT SAISON 2021-2022 » ;

Considérant que la soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit avant 14h00, mardi le 3 août 2021, celle-ci est ouverte et considérée :

- Excavation Denis Bédard Inc. au montant de 2 475.00 \$/kilomètre x 28.83 kilomètres, plus les taxes applicables;

Considérant que la soumission est jugée conforme, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg octroi le contrat pour le déneigement 2021-2022 à Excavation Denis Bédard Inc. au montant de 82 039.55 \$ incluant les taxes applicables pour 28.83 kilomètres de routes et chemins municipaux à entretenir.

Adoptée

### **21-08-167 9.2 OCTROI DE CONTRAT TRAVAUX VOIRIE – RECHARGEMENT 2021**

Considérant que des soumissions sont obtenues dans le cadre de l'appel d'offre par invitation lancé par la Municipalité pour « TRAVAUX DE VOIRIE – RECHARGEMENT 2021 » ;

Considérant que les soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit avant 14h00, mardi le 3 août 2021, celles-ci sont ouvertes et considérées :

- Gabriel Aubé Inc. au montant de 80 392.40 \$ incluant les taxes applicables;
- Excavation E. Lavoie au montant de 84 210.00 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant que les soumissions sont jugées conformes, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg octroi le contrat pour les travaux de voirie – rechargement 2021 à *Gabriel Aubé Inc.* au montant de 80 392.40 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

## **21-08-168 9.3 TRAVAUX DE VOIRIE AUTORISÉS**

Considérant que la Municipalité n'a pas réussi à recruter d'employé municipal au cours des derniers mois;

Considérant que des travaux en voirie sont nécessaires et ne peuvent attendre;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu de demander à « *Les Entreprises Éric Fortin* » de procéder aux travaux suivants :

- Réparation des trous au début de la route de l'Île Népawa;
- Réparation des bris aux abords de la route du 3<sup>e</sup>-au-4<sup>e</sup> rang;
- Mise en place des baguettes en prévision du rechargement à venir;
- Surveillance des travaux de rechargement.

Adoptée

## **10 AFFAIRES NOUVELLES**

### **21-08-169 10.1 DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS**

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg agit à titre de promoteur dans le cadre du projet « Mise aux normes du parc municipal (cr-158 phase 3) »;

Considérant que le conseil municipal appui le projet présenté et en fait sa priorité # 1;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg :

- Autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le dans le cadre de la *POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS*;
- Autorise la secrétaire trésorière et directrice générale adjointe, Madame Geneviève Lapierre, à présenter le projet le projet au nom de la Municipalité et à signer tout document relatif à la demande.

Adoptée

### **21-08-170 10.2 AUTORISATION POUR L'ACHAT DE PNEUS – CAMION CITERNE**

Considérant la soumission # 39869 de Pneus GBM déposée séance tenante, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'autoriser l'achat de 4 pneus de traction pour le camion-citerne du service de sécurité incendie et d'accepter la soumission telle que déposée.

Adoptée

### **21-08-171 10.3 DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT DE LA DÉCISION # 418069**

Considérant la décision # 418069 rendue par la Commission de protection de territoire agricole du Québec, celle-ci autorisant la construction d'étangs non aérés dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées de la Municipalité;



Considérant que le délai pour l'exécution des travaux est limité à 3 ans à compter de la date de la décision rendue, celle-ci prenant donc échéance le 28 février 2022;

Considérant qu'en raison des délais interminables pour l'obtention des diverses approbations ministérielles et certificat d'autorisation (MAMH, MELCC, etc), ainsi que pour l'acquisition des terrains et servitudes dont les actes notariés sont encore en cours de préparation, la Municipalité prévoit aller en appel d'offre seulement en janvier 2022;

Considérant les points précédents, la Municipalité se doit de demander le renouvellement de la décision rendue afin de pouvoir concrétiser le projet d'assainissement des eaux usées et ainsi rencontrer les normes environnementales établies;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg dépose une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, celle-ci visant le renouvellement de la décision # 418069. Les frais relatifs sont de ce fait autorisés.

Adoptée

**21-08-172 11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions. Il est 20h31.

**21-08-173 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h31.

**21-08-174 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

**La prochaine séance ordinaire  
du conseil se tiendra mardi le 7  
septembre prochain.**